



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 3 novembre 2014
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 85 membres

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE) Président
2. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE) 2^{ème} Vice-Président
4. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEULCHRE) 3^{ème} Vice-Président
5. M. APPERT Michel (Conseiller Général de NEUVY ST SEPULCHRE)
6. M. DESCOUT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
7. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
8. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
9. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
10. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
11. M. BLIN Michel (Maire de MONTGIVRAY)
12. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
13. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
14. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
15. M. BREUILLAUD Michèle (MERS SUR INDRE)
16. M. BRUNET Marc (THEVET ST JULIEN)
17. Mme BUVAT Françoise (URCIERS)
18. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
19. Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
20. Mme CHAGNON Josette (LACS)
21. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES) représenté par M. Bernard LAPLACE suppléant
22. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
23. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
24. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
25. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
26. M. DESFORGES Damien (SAINTE SEVERE)
27. M. DESTERNES Hervé (NOHANT VIC) représenté par Mme Christine BAHY suppléante
28. M. DUCROT Pascal (LA CHATRE)
29. M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
30. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
31. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
32. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
33. M. GENICHON Sébastien (NERET)
34. M. GERBAUD Sébastien (MALICORNAY)
35. M. GORGES Michel (Maire de CLUIS) représenté par M. Claude VINCENT suppléant
36. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
37. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
38. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
39. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)

40. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
41. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
42. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME) représentée par M. Bernard JEOMEAU suppléant
43. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
44. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
45. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
46. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE) représentée par M. Benoît MAILLET suppléant
47. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
48. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
49. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
50. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
51. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
52. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
53. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
54. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
55. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
56. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
57. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
58. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
59. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
60. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
61. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
62. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
63. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
64. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
65. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
66. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
67. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
68. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
69. M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)
70. M. RABRET Benoît (VIJON)
71. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
72. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
73. M. ROBERT Christian (Maire de MERS SUR INDRE)
74. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
75. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
76. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
77. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
78. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
79. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
80. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
81. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
82. Mme TRIBET Annie (CREVANT) représentée par Mme Sabine GONNARD suppléante
83. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
84. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
85. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent du Pays)

M. AUBOURG Jacques (Vice-Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable),
Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

Étaient excusés ou absents : 21 délégués

1. M. PINTON Louis (Président du Conseil Général de l'Indre, Conseiller Général d'AIGURANDE)
2. M. ALIX Claude (NERET)
3. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
4. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
5. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
6. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
7. Mme D'HOOGE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
8. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
9. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
10. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
11. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
12. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
13. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
14. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
15. M. MENEURET Quentin (LYS ST GEORGES)
16. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
17. M. MINET Claude (CLUIS)
18. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
19. M. PRADAT Eric (URCIERS)
20. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
21. Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)

M. FRADET Michel (Conseiller Régional)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Mme REYT Astrid (Chargée de Mission, Conseil Régional du Centre)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil Général de l'Indre)

M. Nicolas FORRISSIER, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. FORRISSIER demande aux délégués s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 16 mai 2014. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie M. DELAVERGNE, Conseiller régional référent du Pays, de sa présence au Comité syndical.

En ouverture de la séance du Comité syndical, M. FORRISSIER propose aux élus du Pays d'émettre un vœu visant à soutenir les salariés de l'entreprise FENWAL implantée sur la commune de Lacs.

Il rappelle l'annonce très brutale de 338 licenciements à l'usine de Lacs, drame pour les salariés et leurs familles, mais également pour l'avenir du territoire.

Il indique que le groupe Fresenius Kabi représente 20 milliards de chiffre d'affaires et 1 milliard de bénéficiaires.

Il souligne la très grande dignité des salariés de FENWAL face à cette épreuve, et exprime le profond soutien de l'ensemble de la population du territoire.

Enfin, il confirme la mobilisation de tous les élus du territoire et précise que ce vœu du Pays sera adressé aux dirigeants du groupe Fresenius Kabi.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- ⇒ **Désapprouve** le projet de licenciement de 338 personnes sur un effectif total de 461 au sein de l'entreprise FENWAL implantée à Lacs ;
- ⇒ **Réaffirme** le soutien des salariés de FENWAL par l'ensemble des élus et des habitants du Pays de La Châtre en Berry et des territoires voisins, en écho à la très forte mobilisation à l'appel du « collectif de défense des salariés de FENWAL » qui a rassemblé près de 7 000 personnes à La Châtre le samedi 25 octobre 2014 ;
- ⇒ **Exprime** sa profonde inquiétude sur le devenir des salariés, des nombreux sous-traitants, et plus largement du développement économique du territoire ;
- ⇒ **Et Demande** solennellement aux dirigeants du groupe Fresenius Kabi de prendre leurs responsabilités morales, sociales et économiques, et de réétudier ce projet afin de trouver une solution industrielle alternative permettant de préserver les emplois sur le site de Lacs.

M. FORISSIER invite les élus à émettre un vœu de soutien au sein de leur collectivité, car c'est l'avenir du territoire qui se joue dans les mois à venir.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Validation du Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de 3^{ème} génération
 - 2) Evolution du Pays pour porter le SCoT
 - 3) Candidature LEADER 2014 / 2020
 - 4) Appel à projets AMBRE
 - 5) Questions diverses : Délégation au Président, MAEC 2015, Trame Verte et Bleue, hameaux remarquables
-

1) Validation du Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de 3^{ème} génération

Le Président rappelle que le Contrat régional de 3^{ème} génération, signé en 2012 pour une durée de 5 ans, s'achèvera en décembre 2016. Au terme des 2 premières années, il est prévu une négociation avec la région Centre sur la base d'un bilan à mi-parcours en 2014.

Tous les projets retenus dans le cadre du bilan à mi-parcours devront impérativement se réaliser en 2015 et 2016, sous peine de perdre les subventions régionales sollicitées.

Faute de crédits disponibles suffisants, de nombreux projets devront être reportés au prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour équilibrer la maquette financière du bilan à mi-parcours.

Il conviendra donc d'engager dès 2015, un travail préparatoire sur le CRST en prenant bien en compte les projets reportés et en inscrivant de nouveaux projets.

Compte tenu du dossier FENWAL, M. FORISSIER proposera au Conseil Communautaire de la CdC de La Châtre et Ste Sévère de concentrer au bilan à mi-parcours les crédits régionaux vers les projets économiques.

Pour établir le Bilan à mi-parcours, les comptes ont été arrêtés à la CPR du 2 décembre 2014 (Commission Permanente Régionale)

- 58 opérations ont été engagées avant le Bilan à mi-parcours :
 - Subventions attribuées : **2 248 300 €**
 - Taux d'engagement : **41,82 %** comparable aux taux des précédents bilans à mi-parcours des Contrats régionaux 41,76% (2G) et 42 % (1G)
- Crédits restants à engager après le Bilan à mi-parcours :
 - Subventions restants à attribuer : **3 127 700 €**
 - Taux d'engagement restant à réaliser : **58,18%**

Le Bilan à mi-parcours permet d'ajuster les crédits restants à attribuer (3 127 700 €) par abondement et réduction des enveloppes sur les 12 modules.

Pour préparer le Bilan à mi-parcours, tous les Maîtres d'Ouvrage ont été consultés : 48 projets ont été identifiés pour un montant de 4 812 350 € de subventions sollicitées.

Sachant que les crédits disponibles sont insuffisants pour prendre en compte tous les projets identifiés, il a fallu **réduire la programmation** prévue au Bilan à mi-parcours **de 1 684 650 €** (4 812 350 € - 3 127 700 €).

Afin d'équilibrer la maquette financière du bilan à mi-parcours, le Bureau du Pays a proposé de reporter des projets en priorité sur le prochain Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST : 2017-2022) en dressant une liste précise.

Parmi ces projets prioritaires dont la mise en œuvre s'avère urgente, le Président du Pays sollicitera auprès de la région une dérogation autorisant leur préfinancement au titre du CRST à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cela permettra une prise en compte des dépenses, qui seraient réalisées en 2016, en vue de l'attribution d'une subvention régionale imputée sur le CRST (2017-2022).

Suite à des arbitrages difficiles, le Bureau du Pays propose les ajustements suivants :

Modules	Dotation initiale	Montant engagé	crédits restants	abondement	réduction	crédits après BMP	Enveloppe totale
transversal	9 000 €	9 000 €	- €	- €	- €	- €	9 000 €
1	960 000 €	123 100 €	836 900 €	263 100 €		1 100 000 €	1 223 100 €
2	580 000 €	343 100 €	236 900 €		14 900 €	222 000 €	565 100 €
3	500 000 €	292 700 €	207 300 €		147 300 €	60 000 €	352 700 €
4	550 000 €	142 100 €	407 900 €	88 350 €		496 250 €	638 350 €
5	100 000 €	- €	100 000 €		90 000 €	10 000 €	10 000 €
6	130 000 €	9 000 €	121 000 €		89 000 €	32 000 €	41 000 €
7	210 000 €	260 200 €	- 50 200 €	106 600 €		56 400 €	316 600 €
8	372 000 €	263 000 €	109 000 €	15 000 €		124 000 €	387 000 €
9	500 000 €	201 800 €	298 200 €		14 200 €	284 000 €	485 800 €
10	150 000 €	4 100 €	145 900 €		54 500 €	91 400 €	95 500 €
11	680 000 €	437 000 €	243 000 €	152 000 €		395 000 €	832 000 €
12	340 000 €	163 200 €	176 800 €		75 800 €	101 000 €	264 200 €
	5 081 000 €	2 248 300 €	2 832 700 €	625 050 €	485 700 €	2 972 050 €	5 220 350 €
Enveloppe fongible	295 000 €	- €	295 000 €	- €	239 350 €	55 650 €	55 650 €
Très Haut Débit	- €	- €	- €	100 000 €		100 000 €	100 000 €
Sous Total Programme actions	5 376 000 €	2 248 300 €	3 127 700 €	725 050 €	725 050 €	3 127 700 €	5 376 000 €

Après avoir détaillé tous les projets retenus au titre des 12 modules, le Président passe la parole à M. DELAVERGNE.

Il indique que les élus régionaux ont décidé, en session du 16 octobre 2014, d'augmenter le taux de subvention jusqu'à 50% uniquement pour quelques projets prêts à démarrer, dont les dossiers de demande de subvention seront complets au 30 juin 2015. L'augmentation du taux de ces projets se fera à dotation régionale constante au détriment d'autres projets abandonnés ou reportés au CRST.

Avant d'envoyer le Bilan à mi-parcours en décembre à la région, M. FORISSIER souhaite que les maîtres d'ouvrage confirment leur engagement à réaliser leurs projets dans les 2 ans (2015 et 2016), ou leur souhait de les reporter au CRST en 2017.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de 3^{ème} génération du Pays de La Châtre en Berry présenté en séance aux délégués, mentionnant les ajustements de crédits souhaités ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, M. Nicolas FORISSIER :
 - À déposer le bilan à mi-parcours du Contrat Régional de 3^{ème} génération au Président de la région Centre ;
 - À négocier ce bilan avec M. ROULLET, Vice-Président de la région, et M. DELAVERGNE, Conseiller régional référent du Pays, et à le présenter à la commission régionale au sein d'une délégation de Pays (Président, Vice-Présidents et Directeur du Pays, Président du Conseil de développement) ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires.

2) Evolution du Pays pour porter le SCoT

Le Président indique que l'avenir du Pays de La Châtre en Berry est conditionné à l'évolution du contexte réglementaire, et notamment aux lois récentes suivantes :

- La loi **MAPAM** n°2014-58 du 27 janvier 2014 qui mentionne la création de PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ;
- Et la loi **ALUR** n°2014-366 du 24 mars 2014 qui réaffirme la nécessité de se doter d'un SCoT à l'échelle d'un territoire pertinent.

Le Président rappelle que le SCoT est un « document stratégique de planification de l'urbanisme ». C'est une obligation légale qu'il convient de prendre en compte d'autant que l'échéance se rapproche :

- Le SCoT devient obligatoire au 1^{er} janvier 2017
- Conséquence : au-delà du 1^{er} janvier 2017, sauf dérogation du Préfet, les communes non couvertes par un SCoT ne pourront plus ouvrir à l'urbanisation des zones AU (à urbaniser) ou des zones N (naturelle)

En outre la Loi ALUR précise que la compétence SCoT est transférée aux Communautés de Communes (CdC).

Fort de ces éléments de contexte, l'évolution du Pays qui est devenue nécessaire en vue de porter un SCoT à l'échelle du territoire, a fait l'objet de nombreuses réunions en 2014 :

- 3 réunions de concertation des 3 CdC : 27 janvier, 8 septembre et 20 octobre
- 3 réunions techniques avec les services de l'Etat et le trésorier de La Châtre : 11, 17 et 24 septembre
- Bureau du Pays : 13 octobre
- Réunion d'information sur le SCoT animée par M. Baffert, expert en urbanisme : 18 octobre

A l'issue de ces réunions et après débat, les élus Communautaires, les élus du Pays et les Conseillers généraux ont proposé une **évolution progressive du Pays vers un PETR** :

Etape 1 : Modification statutaire du Pays en Comité syndical du 3 novembre 2014

- Délégation de la « compétence SCoT » des 3 Communautés de Communes (CdC) au Syndicat de Pays
- Intégration des 3 CdC au Syndicat de Pays conformément à la loi ALUR, aux côtés des Communes et du Conseil général de l'Indre

Etape 2 : Modification statutaire du Pays en Comité syndical au cours du 2^{ème} trimestre 2015 :

- Transformation du Pays constitué en Syndicat mixte ouvert (Communes, CdC et Conseil général), en Syndicat mixte fermé constitué exclusivement des 3 CdC

Cela entraînerait un retrait des 51 Communes et du Conseil général de l'Indre du Syndicat de Pays

Etape 3 : Transformation du Pays au cours de 2^{ème} semestre 2015 en PETR au 1^{er} janvier 2016 :

- Validation des statuts du PETR
- Association du Conseil général de l'Indre et du Conseil régional du Centre
- Création d'une Conférence des Maires et d'un Conseil de développement territorial
- Elaboration du projet de territoire dans les 12 mois qui suivent la création du PETR

M. CALAME, Maire de St Plantaire, souhaite que le compte rendu de réunion précise « *engagement moral des élus siégeant au sein du PETR de prendre en compte les communes dans la concertation préalable et dans les décisions prises* ».

En effet, le Pays transformé en PETR ne doit pas perdre le lien fort qui existe depuis 1996 avec les communes.

M. AUBOURG, Vice-Président du Conseil de développement, se réjouit de cette évolution du Pays, qui correspond à un vœu formulé depuis longtemps par le Conseil de développement, qui permettra le cas échéant au Pays d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets d'intérêt général. C'est une avancée pour le développement du territoire qu'il convient de saluer.

Le Président passe au Vote du Comité syndical pour approuver la **1^{ère} étape** de cette évolution progressive du Pays consistant en une modification des statuts.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions), approuve :

- ⇒ **LA DELEGATION** de la « compétence SCoT » des 3 Communautés de Communes au Syndicat de Pays
- ⇒ **L'INTEGRATION** des 3 Communautés de Communes au Syndicat de Pays conformément à la loi ALUR, aux côtés des Communes et du Conseil général de l'Indre :
 - 2 délégués par Communauté de Communes adhérente
 - La contribution des CdC concernera uniquement les compétences déléguées au Syndicat de Pays
- ⇒ **LA SUPPRESSION** de la mention « cantons d'Aigurande, La Châtre, Neuvy et Ste Sévère » remplacée par la liste des 51 communes du Pays

3) Candidature LEADER 2014 / 2020

Le Président rappelle que les élus du Bureau du Pays et les membres du Conseil de développement ont approuvé la déclaration d'intérêt du Pays au 15 octobre 2014 en vue d'une éventuelle candidature au programme européen LEADER 2014 / 2020.

La région Centre en qualité d'autorité de gestion des fonds européens, lance un appel à projet régional en novembre 2014. Le calendrier est le suivant :

- Dépôt des candidatures : 15 avril 2015
- Sélection des candidatures par un comité régional :
 - 15 Juillet 2015 : sélection des premiers territoires et identification des candidatures à retravailler
 - 1^{er} octobre 2015 : dépôt des candidatures retravaillées (2nd examen)
 - 30 octobre 2015 : sélection des derniers territoires

Tous les territoires seront sélectionnés au plus tard en novembre 2015 et pourront débiter leur programme LEADER en janvier 2016.

Le Président passe la parole à M. DELAVERGNE qui indique la volonté forte de la région Centre de soutenir les territoires ruraux en dotant l'enveloppe régionale LEADER de 23,65 M€.

Suite à la déclaration d'intérêt, la région a dénombré 28 Pays intéressés (18 candidatures portées par un seul Pays, et 5 candidatures portées par 2 Pays). Compte tenu du nombre important de candidatures LEADER attendues, la sélection régionale risque d'être difficile. Cela implique d'élaborer un dossier de candidature LEADER de qualité.

M. AUBOURG invite tous les élus du Pays intéressés à participer à la prochaine réunion du Conseil de développement sur le thème de « l'attractivité des territoires ruraux » afin de nourrir la réflexion des acteurs du territoire en vue de la candidature LEADER.

Le Président passe au Vote du Comité syndical pour valider la candidature LEADER 2014 / 2020.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** le périmètre du Pays de La Châtre en Berry et les thématiques retenues pour bâtir le programme d'actions LEADER 2014 / 2020 :
 - Emergence et structuration de filières économiques locales suscitant des formes d'organisation innovantes
 - Transition écologique et/ou énergétique du territoire
 - Organisation et structuration d'une politique culturelle du territoire, facteur d'attractivité
 - Développement d'une offre de tourisme de nature et de culture articulée aux grands sites ou itinéraires régionaux
- ⇒ **DELEGUE** la candidature LEADER à un Comité de pilotage ad hoc (élus, Conseil développement et partenaires) : choix du prestataire, élaboration de la candidature, concertation des acteurs locaux, ...
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
 - à solliciter une subvention FEADER plafonnée à 20 000 € pour confier l'élaboration de la candidature LEADER du Pays à un consultant
 - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de LEADER

4) Appel à projets AMBRE

Le Président indique que le Pays a déposé au 15 juillet 2014 une candidature à l'appel à projets régional « AMBRE 2014 ».

Cette candidature concerne la mise en œuvre du programme d'actions de la TVB à l'échelle du Pays en 2015 et 2016, et notamment des actions suivantes :

- **Amélioration des connaissances** : observatoire du bocage, préservation de la Loutre...
- **Accompagnement** des :
 - agriculteurs : gestion du bocage et des zones humides, aménagement des points d'abreuvement, ...
 - collectivités : réduction des pesticides, entretien des chemins de randonnée et des haies, chauffage collectif bois, prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, ...
- **Communication** : conférences sur la biodiversité, supports de communication, concours Biodiversité/Haies, ...

Les partenaires techniques du Pays seraient l'ADAR et Indre Nature, pour un coût global sur 2 ans : 100 000 €. Les recettes attendues seraient les suivantes :

- Région centre (AMBRE) : 50 000 € ;
- Europe (FEADER) : 20 000 € ;
- Et Pays (MO) : 30 000 €.

À ce jour, le Pays n'a pas reçu de réponse de la région Centre.

M. DELAVERGNE indique que la région a retenu 13 projets (8 associatifs et 5 communaux) pour un montant total de 300 000 €. Aucun projet porté par un Pays n'a été retenu, compte tenu des contraintes de l'enveloppe financière AMBRE.

Le Président propose néanmoins un Vote du Comité syndical pour valider la candidature AMBRE 2014, dans l'hypothèse où l'on pourrait trouver une solution alternative.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** le dossier de candidature déposé en juillet 2014 auprès de la région Centre dans le cadre de l'appel à projets AMBRE 2014, consistant en la « mise en œuvre de la phase opérationnelle de la Trame Verte et Bleue du Pays de La Châtre en Berry (2015 – 2016) »
- ⇒ **DELEGUE** l'animation de cette mesure confiée aux prestataires retenus par le Pays : Association ADAR-CIVAM et Association Indre Nature
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
 - à solliciter tous les financements mobilisables auprès de l'Europe (FEADER), de l'Etat, de la région Centre (AMBRE) et du Conseil général de l'Indre,
 - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre d'AMBRE.

5) Questions diverses :

Délégation au Président, MAEC 2015, Trame Verte et Bleue, hameaux remarquables

DELEGATION AU PRESIDENT : ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Le Président indique qu'il convient d'apporter des précisions à la délibération du 16 mai 2014 relatives aux montants des emprunts, des marchés, des conséquences d'un accident impliquant un véhicule du Pays, et de la ligne de trésorerie.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, DONNE délégation au Président du Pays, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat dans le cadre des alinéas suivants, pour :

3° Procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de **150 000 €**

4° Prendre, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à **90 000 €** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget

17° Régler, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat de Pays dans la limite de **50 000 €** fixée par le Comité syndical

20° Réaliser, les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical de **150 000 €**

MAEC 2015

Le Président indique que le Pays a déposé, au 5 septembre 2014 à la région et à la DRAAF Centre, une déclaration d'intention en vue d'une candidature à l'appel à projets MAEC 2015 consistant en l'élaboration du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) à l'échelle du territoire :

- Diagnostic territorial : septembre à octobre 2014
- Elaboration du PAEC : novembre à décembre 2014
- Validation du PAEC par le Comité de pilotage MAE : décembre 2014
- Animation territoriale pour la pré-contractualisation des MAEC 2015 : janvier à mai 2015

Le Président passe au Vote du Comité syndical pour valider la candidature MAEC 2015.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la déclaration d'intention déposée en septembre 2014 auprès de la région Centre et de la DRAAF Centre en vue d'une candidature à l'appel à projets MAEC 2015
- ⇒ **DELEGUE** l'élaboration du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) confiée aux prestataires retenus par le Pays :
 - Animation territoriale : Association ADAR-CIVAM
 - Animation technique : Association Indre Nature
- ⇒ **PRECISE** que l'animation de la MAEC 2015 sera indiquée dans le PAEC et que les prestataires seront retenus par le Pays suite à une consultation
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays :
 - à déposer une candidature à l'appel à projets MAEC 2015 ;
 - à solliciter tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat, de la région Centre et du Conseil général de l'Indre ;
 - et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la MAEC.

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Le Président indique que le Comité de Pilotage du 30 octobre 2014 a permis de valider le programme d'actions opérationnel de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Pays.

Le Pays envisage à présent d'organiser des réunions de travail (1h 30) par groupe de 10 communes en novembre 2014, afin de :

- Présenter le programme d'actions TVB ;
- Recueillir les souhaits des communes en termes de priorité de travail à leur échelle ;
- Et Préparer l'animation du programme d'actions TVB sur 2015 et 2016.

La restitution finale de l'étude TVB est prévue le samedi 13 décembre 2014 à 10h, salle des fêtes de LE MAGNY :

- Présentation de la cartographie du réseau écologique et du programme d'actions TVB ;
- Illustration du programme avec des actions concrètes ;
- Et Table ronde avec des acteurs référents (élus, agriculteurs, techniciens) pour répondre aux questions de la salle.

HAMEAUX REMARQUABLES

Le Président rappelle qu'une étude « hameaux remarquables » a été réalisée en 2013 par des étudiants en MASTER de l'université de Limoges sur les communes de Crevant, Pouligny-Notre-Dame, St Plantaire et Tranzault.

A l'issue de cette étude, 2 journées de découverte à l'initiative des communes concernées ont été organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et le CAUE de l'Indre :

- Hameau des Bergères (Crevant) : 21 juin 2014
- **Hameau de Saint Jallet (Saint Plantaire) : 17 novembre 2014**

Les délégués du Pays intéressés sont cordialement invités à la journée de découverte du hameau de St Jallet, dont le programme est le suivant :

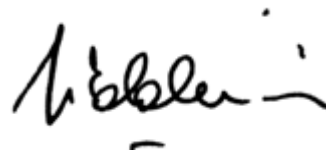
- Matin : Visite commentée du hameau, découverte du patrimoine bâti et paysager en présence des élus, des artisans locaux et des habitants

- Après-midi : Atelier de démonstration par un artisan local (restauration de muret de pierres, réparation d'un enduit, taille de pierre, ...)

Des programmes détaillés sur cette journée sont à la disposition des élus du Pays.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Forissier', with a horizontal line underneath.

Nicolas FORISSIER

Les membres présents,